

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 38 (1930)
Heft: 6

Artikel: Notice sur l'abbaye rurale de Salaz
Autor: Isabel, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-29602>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La justice en usa durement avec lui, si l'on considère ses vingt ans, sa jeune femme enceinte, l'absence d'actes de brigandage et le montant total de ses vols en argent, qui représenterait environ 3000 francs de notre monnaie. La valeur des vêtements, montres et autres objets dérobés est difficile à estimer. Les juges semblent avoir retenu surtout la multiplicité des vols. La jeune femme et l'enfant à naître n'eurent rien des dépouilles du condamné ; et si ce pauvre garçon fut à tous égards pendu à bon marché, il le fut à ses frais.

NOTICE SUR

L'ABBAYE RURALE DE SALAZ

(sous Antagne).

D'anciens monastères ont pris leur nom du latin *cella* (cellule, cellier, salle ou cave, demeure, réfectoire ; dépôt de récoltes : graines de blé ou de seigle). C'est le cas d'un domaine cité en 1152 entre Granges et Palézieux, d'un à Montreux cédé par un De Gruyère en 1502, et d'autres à Rivaz, Lausanne, Attalens, Lessoc, Vouvry, Vétroz, Salavaux, Semsales, Pont-la-Ville, trois au Tessin, deux ou trois en Savoie et en Languedoc. Le nom a pu signifier aussi « terre affermée, siège d'une grangerie ».

C'est de Salaz sous Antagne que je veux parler ici. Lieu à 471 m. d'altitude, à 46 km. Sud-Est de Lausanne, et en marge de la large vallée du Rhône, il forme l'angle oriental de la plaine d'Ollon, non loin de la Gryonne et de ses « glariers » séculaires. Faute de bonnes sources, le hameau

de Salaz n'eut jamais plus de 15 maisons, avec moins de cent habitants ; mais il s'y constitua primitivement un domaine.

Fréd. De Gingins assure qu'une chaussée romaine contournant la colline du Montex desservait le Bévieux, *Salaz*, Villy puis Ollon par la Grand'Vy. On trouva en effet, il y a deux tiers de siècle à Salaz des fragments d'une chaîne en bronze, un crochet massif, un anneau, un bouton également en bronze, quelques poteries rougeâtres de facture grossière, à Antagne des sépultures helvètes, chaînettes, fibules, lame d'épée, un bracelet en bronze et un en verre jaune, un vase en poterie.

* * *

Donné à l'abbaye de Saint-Maurice agaunois, par le dernier roi du premier royaume de Bourgogne connu dès l'an 515 sous le nom de saint Sigismond, Salaz faisait partie d'un mas de possessions que quelques-uns des rois du second royaume de Bourgogne « transjurane », abbés commendataires et omnipotents, n'avaient pas craint d'enlever à la maison-mère, soit pour leur usage, soit par raisons fiscales. Fêré de piété, le dernier souverain de cette dynastie devint si large et même si prodigue dans ses donations que, sans pouvoir livrer assez de ces deniers d'argent qu'il faisait frapper, il donna coup sur coup Pully en 994 à l'abbaye d'Agaune, en 996 tout un pays à l'archevêque de Tarentaise, en 999 tout le Valais à l'évêque de Sion, en 1011 le comté de VAUD à l'évêque de Lausanne et trouva moyen encore de fonder en 1016 l'abbaye de Talloires. Agé de 25 ans à peine, il eut un mouvement d'équité qui lui fit fonder en *millesimo decimo quarte* ce qu'on a dès lors appelé l'abbaye de Salaz, puis la restituer à son tour en l'an 1017 (avril 15) avec cultures, justice et vassaux, à l'abbaye de Saint-Maurice.

Quoique Antagne fût aussi habité et eût un domaine confié vers 1060 à l'avoué de l'abbaye mauricoise Othon De Blonay, il paraît que c'étaient là deux domaines distincts ne dépendant nullement l'un de l'autre, encore que leurs droits convergeassent identiquement : il n'y avait aucune indivision connue ni reconnue entre ces deux possessions, non plus qu'avec la Maison abbatiale d'Ollon-Village qui avait sa circonscription propre, et qui disparut comme telle vers 1555. On ignore absolument l'emplacement de cette Maison d'Ollon que l'abbaye avait fini par vendre : ce pourrait être En Taxerex (qui a encore un très vieux portail de cornieule, isolé au bord d'une vigne) ou En Margeiron dont un bâtiment a de très épaisses fondations de murs, ou encore En Chatonay où l'un des deux portails a employé pour base de piédroit un bloc de marbre blanchâtre du Jura.

Chacune de ces trois maisons abbatiales avait son receveur attitré pour percevoir et recevoir les dîmes.

* * *

L'orthographe du nom a varié : c'est Salo ou *Sala* en 1014, 1211, 1240, 1301, 1304, 1306, 1324, 1326, 1331, 1333, 1501, 1515 ; « l'abaye de *Sala* » en 1679.

Salla (selon Plantin en 1666 et 1693) ; *Salas* en 1540, 1599, 1791 ; *Sale* en 1560, 1640, 1712, 1753 ; *Sales* en 1299, 1307, 1371, 1719, 1751 ; 1862 (F. De Gingins). *Salles* en 1744 ; *Sallaz* en 1721, 1751... « château de *Sallaz* » (carte Vaucher, 1828). *Salaz* en 1421, 1540, 1653, 1708 (plans de Pre Grevoulet), 1735, 1748, 1753, XIX^{me} et XX^{me} siècle (G. Favey, B. Dumur, etc.).

Aux champs, vignes, prés et bois, en plaine, étaient adjoints pour l'été plusieurs hauts alpages dans le val de la Haute Gryonne : Les Loveresses, la Sauneire, la Roche de Charmet (11 hectares, aujourd'hui plus de 22), Les Man-

sonnes et Coufin (plus de 16 ½ hectares en 1708), enfin Arpille et La Taillaz qui confinaient à la base même des Rochers de Culan, premier contrefort des Diablerets. La superficie de toutes ces terres ne nous est pas précisément connue parce qu'elle a varié, qu'il y eut d'autres comparsonniers indivis en Arpille, et que bien des propriétés restaient fiefs soumis à redevances annuelles en nature. En plaine on distinguait le Vignoble (4 hectares), le Verger, les 12 septeurs de l'Eterpaz mentionnés déjà en 1461, le petit bois de chênes qui le borde, les 16 septeurs du Pré ès Bœufs, le Praz-Nové (5,5 ares), Les Moulins et Prémaudran, avec leur bief qui servit de bisse d'irrigation jusque vers 1858.

* * *

L'histoire documentaire de Salaz peut se diviser en trois périodes : la première allant de l'an 1017 à 1615, la deuxième de 1615 à 1851, et la dernière de 1851 à 1929. Salaz n'eut jamais de congrégation religieuse, mais tout au plus un oratoire comme à la ferme et rectorat de Saint-Laurent cités en 1178 au sud de la ville de Saint-Maurice.

Dans la première période, le monastère d'Agaune gérait directement Salaz, en confiant au sacristain la charge de diriger tous les travaux qu'exigeait ce domaine pour qu'il rapportât convenablement. Nous n'avons vu ni plan, ni dessin, ni description des bâtiments primitifs qualifiés parfois de *château* ou de *maison-forte*, et très souvent d'*abbayï de Salaz* (tout le dix-septième siècle). Il y avait une tour, des archives, un « tourbillon » ou appareil à torture pour les accusés de Gryon et de Lavey qui étaient emprisonnés à Salaz et jugés là jusqu'à la peine de mort — exceptée ; un four, des greniers, des caves, en un mot des locaux suffisamment spacieux. Il y avait, comme à Wufflens, assure-t-

on, un Manuscrit du château ; cet écrit a malheureusement été brûlé au commencement de ce vingtième siècle, et par l'effet d'une colère, par un des occupants, avec autre outillage de la ferme. En 1599 un châtelain de Coppet, le notaire Jean Jay, avait fait par ordre civil et non ecclésiastique, un Inventaire des documents déposés à Salaz ; ils étaient considérables : plus de soixante Livres de Reconnaissances renfermaient onze à douze mille feuillets, en outre plus de deux cents parchemins et nombre de Reconnaissances éparses hors des registres précités ont dû renfermer des données détaillées allant du treizième au seizième siècle, car Salaz avait des droits même à Noville, Ormont, Bex, et le Val d'Illiez. En 1713 par exemple, pour Gryon, l'abbé ordonnait de produire en Cour baillivale d'Aigle « le vieux Livre de la grand'taille et du sacristain » pour y trouver certains éclaircissements au sujet d'un pont existant près de la tannerie de Raboud (Gryon).

On ne sait pas ce que tous ces volumineux documents sont devenus.

* * *

En l'an 1196 le pape confirma les privilèges de l'abbaye de Saint-Maurice ; en 1291 l'abbé avait conclu avec un De La Tour, un accord pour bâtir un château aussi bien dans ses hauts alpages qu'à la plaine ; l'imprévu empêcha d'y donner suite, la terrasse herbeuse de Châtillon semble seule en avoir gardé le nom ou le souvenir, et n'a pas même un modeste chalet. En 1294, Bornuit et Noville accordent deux des demandes de Salaz ; en 1299 le sacristain reçoit de Villey et de Salaz 9 deniers mauricois. En 1308 le paysan devait l'hommage-lige au sacristain et la moitié des grains de sa récolte pour la Maison. En 1312 le curé de Vétroz possédait une vigne à Salaz jouxte le mont, et un certain

Perret, des Fontaines, avait la juridiction et seigneurie de la Maison de Salaz au nom du sacristain, mais étant resté redevable, Perret perdit cet usage, qui tomba ; une clause de cette transaction porte que *tous les droits* que l'abbaye de Saint-Maurice a sur la Maison de Salaz sont réservés. En 1316 et 1318 l'abbaye fait un achat d'immeubles à Forchex et à Huémoz. En 1319, la dîme d'Antagne ne valait que six coupes de froment. En 1324 nouvelle acquisition de terres ; l'abbaye rétribuait ses décimateurs ou dimeurs par six coupes de froment. Prémaudran fut acquis, en 1316 pour 62 sols. Le moulin de Salaz était tenu de moudre gratis le blé pour la Maison ; celle-ci imposait la cavalcade pour la défense des biens, et pour 70 sols de dîmes du foin.

* * *

Un document de la quatrième année du dix-septième siècle, écrit à Bex par un nommé Dunant qui habita ensuite Vevey, dit vaguement qu'au XVI^{me} siècle ou même antérieurement Salaz fut durant un certain temps un asile hospitalier pour pèlerins et indigents, grâce à des dons faits de temps à autre dans ce charitable but. Dunant s'exprime textuellement comme suit : « L'abbayi de Sala a esté fondée, bastie, et instituée pour l'usage des pauvres du Lieu des IV Mandements, et puis en second lieu pour les passants, allants et venants, de quel Lieu que ce fust. Et pour cet effect, un chescun du Mandement d'Ollon y a raporté une pièce, — car les uns ont donné des champs, les autres des prés, les autres des vignes, les autres des « montagnes », des alpièges et les autres des censes et de l'argent, — afin qu'il y eust tant plus de quoy fournir durant l'année. Si même il n'y avait pas assez de revenus sur le lieu pour faire toucher les deux bouts de l'année, l'abbé de Saint-Mauris estoit tenu d'y remédier du Revenu de la dite abbaye de

St-Mauris, en vigueur de ce qu'il reçoit tant de muits de grain En Grion, mandement de Bex et que le Revenu et le Bien de dite abbay (*sic*) de Saint-Mauris sont situés au territoire de Bex. Pour montrer mieux que ceste Abbay de Sala estoit affectée pour le soulagement seul des pauvres, le maistre de la dite abbay estoit tenu, à tant que la Grionnaz devînt grande et plus grosse que de coutume, de tenir un cheval auprès de dite rivière pour passer les torrents et venant à fin qu'ils ne fussent contraints de rebrousser chemin et par ce moyen frustrés de l'aumône de ce jour-là. S'il y avoit de superflu outre l'entretien des Pauvres, le résidu devoit estre appliqué au rebastiment deladite Abbay. »

* * *

Cependant il n'y avait ni clavendier, ni médecin, ni « hôpitalier » quoiqu'en réalité des documents relatent diverses donations ; en 1199, le chevalier Falco donne à l'abbaye la moitié de la dîme d'Antagne perçue en temps de vendanges, sur le vin de ce coteau ; 191 ans après, cette dîme existante était évaluée à neuf livres mauricoises. — En 1211, six sols et deux tiers d'une cense furent donnés par bienfaisance à cause d'un deuil dont le donateur avait été particulièrement affligé. En 1236, don de dix sols pour un luminaire (lampe d'un sanctuaire) ; en 1312, Jaques Taillat pour le même but fait donation de deux coupes de noix ; une femme également s'engage à donner une « coupe » de foin chaque année. — En 1316 c'est Rolet, des Fontaines, et Martin Grèsy, qui donnent, le premier demi-coupe de froment, et le second une coupe. — En 1332 à l'exception de la « peine du sang » l'abbaye résume tous ses droits, résolue à les maintenir envers et contre tous ; elle assigne entre autres au sacristain quatre sols annuels à retirer à Forchex. En 1337 Jaques de Crista donne la moitié d'une pièce de terre sise à Glutière,

et échange un pré En Praillye. — De 1338 date un rouleau de 19 Reconnaissances dues au procureur de Salaz, par des gens des Fontaines, Paluèly et Forchex « en faveur de la Maison abbatiale de Salaz et de ses recteurs ». En 1343 l'abbaye « aberge » à des tenanciers plusieurs fiefs pour fournir pitance aux chantres. En 1354 l'abbé obtient du comte Vert (Amédée VI *de Savoie*) autorisation patente, pour percevoir de chaque « feil » un droit de focage ou d'avènage ; trois ans après il fait abergataires deux paysans pour une vigne Au Crétel, moyennant un jeune bœuf d'introge et neuf sols mauricois de taille annuelle payables soit à l'abbé lui-même, soit à son receveur de Salaz.

En 1374 Jaques Luyat (de St-Triphon) donne demi-coupe de froment, et Willod (de Forchex) en donne sept, don évalué valoir deux-cents deniers, en 1398.

* * *

En 1506 « l'Enclos de la Maison de Sala » ci-devant allodial, et deux vignes, sont déclarés être du domaine direct de l'abbaye, moyennant redevance annuelle d'un muids de vin, moitié de blanc, moitié de rouge. Depuis un quart de siècle Salaz est dit un des « trois principaux fiefs » de tout Ollon et exempt de toute charge militaire et même civile. Salaz vit bientôt les provocations qui devaient amener la Réforme. Le 228^{me} pape se disant que tout chemin mène à Rome, voulant y faire affluer l'argent nécessaire à parachever la vaste basilique de Saint-Pierre, y réussit mais sans s'attendre au schisme qui en résulta. Léon X en effet prêcha les indulgences par la bouche des Dominicains, et en 1519 fut publiée et promulguée, au « château de Salaz » où l'abbé séjournait, la bulle du pape fulminée contre Georges de Supersaxo, treize curés et cent cinquante-six laïques, qui n'approuvaient pas cela et ne se soumettaient pas

à ces injonctions ; la publication se fit au Pont de Saint-Maurice, à Villeneuve, à Vevey, ailleurs encore, et à trois reprises affichée aux cathédrales de Lausanne et de Genève... Partout le bras séculier fut invoqué, et la bulle adressée même à l'empereur, Léon X se montrait doublement maître en l'art de la réclame.

Encore quelques années et l'on verra disparaître tout à fait les chapelles et oratoires de Salaz, Antagne, Panex, Combes-Dessus, Chesières, Villars et Arveye, Outraigue près Exergillod, et d'autres.

En 1610 l'avoyer de Berne fit mander par son gouverneur d'Aigle, que Salaz « étant autrefois possédé et sont procédées de particulières personnes, ces possessions étaient à Berne soit la Mayson forte d'Aygle, astreintes à toutes contributions et suffragemens, et principalement aux contributions et suffrages militaires : cela est dû, sans défaut, par les possesseurs de ceste Abbayi de Salaz ».

Le 86^{me} abbé de Saint-Maurice préférait, de 1698 à 1707, Salaz à Saint-Maurice, pour sa résidence, d'autant plus qu'étant Fribourgeois d'origine, le gouvernement du Valais ne voulait pas d'étranger pour abbé et n'en ratifia pas la nomination.

On attribue à son successeur N. Caman d'avoir reconstruit la maison de maîtres du Domaine de Salaz, entre 1707 et 1716, année où il mourut en mai. Quant aux deux « chalets de l'Abbaye » à Coufin, les plus anciens *graffiti* sont datés de 1784, 1811.

Parmi les recteurs ou intendants dirigeant Salaz, citons : *Vuillaume* en 1211 ; *Jean* vers 1240 ; *Pierre De Columbey* entre 1259 et 1308, ce chanoine avait un fermier. *Thomas de Bersatoribus*, entre 1309 et 1319 ; *Humbert De Carroz*, abergataire de tous curtils, moulins et fontaines de ces lieux ; c'est en vin rouge d'Antagne que bien des fiefs lui

acquittaient la dime ; *Jean Bartholomé* en 1347. *Guillaume Wischardi* en 1353 ; puis *Girard Bernardi* ; *Guillaume De Liddes* en 1357 ; *Guillaume Bernardi* entre 1375 et 1377, abergea une terre à la Postelle de Saint-Triphon, et imposa à deux paysans d'Huëmoz un assolement précis : froment, avoine, « pilon ». *Jean Du Pont* entre 1402 et 1413, percevait pour les chanoines 25 sols de cense annuelle de la cure d'Ollon ; *Martin De LaTour*, de Saint-Maurice est tenancier pour tout de la part de l'abbaye en 1424 ; *Nicod Ogerii* l'est déjà en 1445 ; ce fut lui qui en 1461 acheta pour 6 florins et un veau, la belle prairie du « Mazod de Cuffin », et pour douze florins d'or sept septeurs près Salaz et en 1471, 36 fossoriers de vigne au Clos de la Maison de Salaz. Pour la moitié de sa récolte, le Pré de l'Eterpaz est abergé à quatre paysans. *Humbert De Caraz* était encore gérant en 1485.

En 1476 (août 25), le passage de la suzeraineté de la Savoie à celle de Berne ne paraît pas avoir influé ni sur les chefs de ce domaine ni sur les serfs de ses terres, si ce n'est par la composition du tribunal : un président (l'abbé), 4 assesseurs et un secrétaire curial de Justice. Ce tribunal devait siéger à Salaz et nulle part ailleurs ; le premier assesseur était appelé le *Juge de Salaz*. Dans les affaires criminelles il y avait un cinquième assesseur que le gouverneur bernois d'Aigle désignait ; et le jugement était directement expédié à Leurs Excellences, juges en dernière instance ; auparavant c'était l'abbé qui était juge en première et deuxième instance, cour d'appel aussi pour les recours provenant de Gryon. La juridiction de Salaz pouvait s'exercer sur toutes les personnes des possessions de l'abbaye.

* * *

Rodolphe d'Yllens gérait Salaz en 1503 ; dès 1506 l'*Enclos* est déclaré du domaine direct de l'abbaye, et non plus allo-

dial. *Amédée De Colombier* en 1534 percevait 11 sols d'émoluments pour service et plaît de toutes causes. Salaz avait plus d'un moulin à blé en 1543, et en 1555 le savant et vertueux abbé Milès préféra avoir à Salaz 4 fossoriers de vigne à la place des 5 fossoriers attenants de la Maison abbatiale d'Ollon-Village supprimée tout à fait.

Mauris Buttin géra Salaz de 1559 à 1574 ; par le *Sentier à l'Abbé* le supérieur venait directement de Saint-Maurice faire une visite à Salaz, et prononcer sur les dîmes contentieuses. Puis ce fut un nommé *Gagnaux* en 1569, à Salaz et Gryon où il avait un fief à la Luex de la Folly. Le châtelain de Bex supplia Berne d'obtenir que « les châtelains de Salaz » rendissent meilleure justice. L'abbé se prétendant toujours exempt d'impôts et de toute charge militaire, c'est avec la Commune d'Ollon toute une série de procès et de procédures renaissantes qui n'étaient pas finis en 1702 ni même en 1730.

En 1577 Yllioz ou *Julius Am Biel*, de Loèche, devint recteur de Salaz ; il fit préciser les limites de l'alpage d'Arpille ; puis ce fut *In-François Duplâtre* entre 1579 et 1582, qui fit rénover les fiefs, et son oncle l'abbé invita toutes personnes taillables du Mandement d'Ollon à venir s'affranchir à son égard. *Antoine Berodi*, de ...1597 à 1605, gouverna Salaz et dut continuer dès 1600 à payer des contributions militaires que l'abbé de Saint-Maurice contestait déjà en 1533.

Jean Parys, recteur de Salaz et fermier en 1605, 1606 et 1607, habitait Bex où il était notaire ; il administra seulement. En 1609 *Pierre Deladoey* de l'Allex lui succédait ; puis *Jean Bryan* en 1610 ; *Jean Franc* ; *Gabriel Molles* en 1613 et 1614 ; *George Quartéry*... qui devint abbé en 1640.

On ne sait en quelles années le Domaine et Maison de

Salaz avait été transformé en *hospice*, exerçant chrétieusement l'assistance et le droit d'asile. A cet effet, Salaz bénéficia de quelques donations dont nos documents ne font pas toujours mention. Arrivait-il qu'une terre ne fût réclamée par personne et restée inculte, Salaz gardait ces terres ; elle en acheta d'autres rière Les Esserts, Ecovets, Wuarambert et Les Tailles sur Chesières.

* * *

Réduite à un personnel de 4 chanoines seulement, l'abbaye de Saint-Maurice se détermina à ne plus remettre au sacristain la régie compliquée du Domaine de Salaz, et résolut d'amodier le tout à un fermier responsable. Conditions sérieuses, et comme revenu ; fermage adéquat à la valeur du tout. Ce mode de faire dura 236 ans et marque la deuxième période, à partir du 15 mars 1615.

C'est d'abord le chanoine et chantre *Henri De Macognin* qui amodie pour six ans, le domaine de Salaz qui nourrissait alors 41 bêtes bovines ; le paiement s'effectuait en nature : céréales, fruits, produits d'alpage, animaux nés ou engraisés. Le fermier faisait rentrer toutes les censes, dîmes et rentes de toute espèce, rière Ollon, Ormont-Dessous et Les Posses. Montant : 19 muids de froment, 10 d'avoine, plus 80 florins ; il a le tiers des lods ; paie 30 florins et 2 muids de froment au ministre d'Ollon.

En 1619 (15. XI.), *Pierre Ruchet*, notaire et commissaire, amodie pour 8 ans Salaz avec les « montagnes », il doit opérer les mêmes perceptions que son devancier... Il paiera par an, à l'abbé dix-neuf cents florins petits poids en monnaie ayant cours au Pays de Chablais, et deux setiers (soit 90 litres), de moutarde, les florins et froment dus au pasteur d'Ollon et diverses autres charges.

Dès 1626 *François Quartéry*, fermier effectif durant 8 ans.

Dès 1634 (10. III.) *Jaques Bérودي*, notaire et fiscal de Saint-Maurice, amodie de son devancier et pour 6 ans, Salaz, aux mêmes conditions déjà spécifiées. Il paie d'introge (droit de joyeux avènement), 600 florins à l'abbé et 40 à la Famille ou Chapitre ; plus 2500 florins petits poids, annuellement, un porc gras, une vache grasse, les deux setiers de moutarde, et ce qui revenait au ministre d'Ollon. Un bisse est dès lors utilisé par dix paysans de Salaz et un fief.

En 1639 (11. XI.) pour six ans *Pierre* et *George-Henri De Macognin*, père et fils, amodient la Maison de Salaz et dépendances, pour un loyer annuel de 90 pistoles, moitié en pistoles d'Espagne et moitié en pistoles d'Italie. Ils semblent avoir renouvelé le bail pour les six années qui suivirent. De même dès 1651 (16. VIII), sous les mêmes conditions ; le prix est cependant augmenté et porté à 100 pistoles, plus un porc gras, et quatre rangs de toile de rite (par an) à 4 aunes par rang.

Pierre Cleyvaz en 1653 fit apporter les redevances à la maison de Salaz, c'est ce qu'avait fait publier l'abbé, malgré le veto des deux syndics (= boursiers) d'Ollon.

Pierre Ansermet, des Fontaines, paraît vers 1657 avoir été fermier de Salaz, et l'entretien pendant 26 jours d'une garnison coûta 407 ½ florins.

Un notaire de Saint-Maurice avait le 11. XI. 1658 amodié pour 4 ans Salaz qu'il connaissait déjà, et aux mêmes conditions excepté les alpages : c'était *G.-H. De Macognin*. Il paie d'introge 2 pistoles et 2 vaches grasses, plus une pistole pour la « Famille » de Saint-Maurice ; chaque année 100 pistoles (tant d'Espagne que d'Italie) ou 2 bons veaux gras, 2 porcs gras et 4 rangs de toile de rite ou filasse la plus fine ; il n'est plus parlé de la redevance du ministre d'Ollon. *Pierre Ansermet*, des Fontaines, sous-loua le domaine ; un

débordement de la Gryonne engagea un particulier de Bex à faire près de Salaz un pont en mélèze. — *Clément Cherix*, de Frenière, est en 1661 et 62... amodiataire pour six ans ; en nature il paie pour six sacs de blé et un de légumes, un setier de moutarde et un de vin cuit, deux veaux gras et deux porcs gras, et garder en étivage 2 génisses ; en argent 60 pistoles d'Espagne par an dont dix d'introge, et les aumônes à faire et autres passades. Ces conditions nous semblent compliquées et cependant en 1670 (nov. 11), le même *Clément Cherix et ses 2 fils*, Maurice et Antoine, concluent le bail pour six nouvelles années ; en cet an-là Jean fils de G.-H. De Macognin signe un lod pour part d'un fief de 9 septeurs sis en Barnoud (N.-E. de Chesières) appartenant à Salaz. — De 1671 à 1676 *Maurice Ouly alias Cherix* (allié Sara Rapaz), de Bex, obtint Salaz pour 173 florins l'an, mais à la fin se trouva devoir à la commune d'Ollon trois ans d'impôts arriérés ; elle le menaça d'une saisie ; à cause de clauses équivoques le gouverneur bernois donna tort au locataire titulaire De Macognin qui, en ayant appelé à Berne, n'y gagna rien que 15 pistoles de frais mis à sa charge.

En 1673 (11. XI.) *Anthony Testaz*, lieutenant de Justice, de Bex, devait commencer à Salaz la perception des censes, mais un procès vint se mettre en travers. Le terme de loyer va varier, il n'est plus de 6 ou 8 ans : en 1674 *Maurice et Antoine Cherix* amodient pour 62 pistoles dont huit d'« entrage ». Maurice fut principal receveur en la Maison de Salaz.

De 1676 à 1681 *Anthoine Ouly-alias-Cherix* (allié Marie Chamorel) était fermier à Salaz, mais paraissait avoir eu, au milieu de ce temps, J. Franz Ketznigen et fils, de Gesse nay pour sous-locataires et ouvriers, puis jusqu'en 1685 un Testaz de Bex. Les paysans d'Antagne se plaignirent de

l'espèce de mesure, plus grande que le bichet d'Ollon, et dont se servait le receveur de Salaz. On laissa le gouverneur bernois trancher le litige, car une mesure en usage contenait 16 bichets, une deuxième 12, une plus petite 8 ou 6, avec sous-multiples poussés jusqu'à l'éminalet. Il prescrivit un étalonnage plus exact et plus juste. Dès 1686 (4. II.) Salaz eut pour titulaires les *frères Améan* (Claudy et Jean Loys) de Vevey, agrégés d'Ollon une vingtaine d'années auparavant ; ils semblent avoir sous-loué Salaz à Pierre Linder ou Zinger en 1687, du Châtelet, pour six ans, au prix de 40 pistoles l'an, et 60 l'an suivant.

En 1690 (1. I.) *Jean Daniel Meffat*, aussi originaire de Vevey, puis d'Ollon (allié Anthoina Jaqueline Améan, sa femme, et plus tard à Marg. Amiguet) est fermier de Salaz ; deux ans après il sous-loua à un autre le pré de l'Eterpaz taxé 400 florins ; pour impôt impayé, ce pré est saisi l'an suivant pour 40 pistoles ; le 25. IX. cet impôt fut enfin acquitté avec en plus 2 pistoles de frais. A la mi-février 1693 l'incendie d'une partie de l'abbaye à Saint-Maurice fit laisser en suspens un procès avec la Commune d'Ollon, quitte à le reprendre plus tard.

De juin 1694 à 1698... *Jean Linder* prend à ferme Salaz pour six ans, à 66 pistoles l'an ; et toutes dîmes seront livrées rendues au dit lieu.

* * *

De 1698 à 1702 *Jean Broyon*, lieutenant du châtelain de Gryon, amodie Salaz pour 40 pistoles l'an ; son fils Guillaume et 3 sœurs Jeanne, Pernette et Marie, sont aussi mentionnés habitant Salaz ; leur mère mourut, veuve, à l'Allex en 1732. En 1707 (25. II.) les paysans de Lavey refusent de prêter serment à l'abbé et de le reconnaître pour leur seigneur comme il le demandait ; ils s'en réfèrent à « ce

qui s'est passé » à Salaz et à Lavey. Broyon est encore fermier en 1712... Il semble qu'en ces dix ou quinze ans écoulés un incendie peut-être ait détruit Salaz ; la maison de maîtres fut rebâtie sans tourelle, ni prison, ni chapelle dans laquelle en 1637 avait été ensevelie une fille Pernette Bérodi, décédée de la peste.

Nous aurions dès lors le bâtiment actuel, dont quelques portes sont cintrées, d'autres rectangulaires, quelques fenêtres à arc surbaissé, barreaux en fer, le plafond de quelques corridors encore en berceau ou croisée d'ogives ; la poutraison est un bon assemblage de chêne. Une fontaine était dans la cour.

Gilles Molles (allié Marie Casse, puis à Salaz après 1712 à Marie Cherix, et enfin à Claudine Testaz) prit alors à ferme la « maison-forte de Sâle » et son domaine pour environ 60 pistoles. En 1718 Salaz est dit « tribunal subalterne » pour la Justice de Gryon. En 1720... *Jérémie Molles* (allié Claudine Testaz) est le fermier de l'« Abbaye de Salaz ». Peut-être se sont associés pour le travail Jean de feu J. Broyon, de Gryon, et Pierre Cherix, car ils sont simultanément indiqués à Salaz, même sous la dénomination de fermiers. En 1723 *Mathieu Veillard*, d'Aigle et Genève, « est présentement à la maison forte de Salaz ». Les 3 châtelains d'Ollon, Bex, Aigle sont assesseurs du tribunal de Salaz, seconde instance de diverses causes à Gryon.

Dès 1729 *Clément Cherix* (allié Pernon Baud) fut l'amodiateur de la grangerie de Salaz, fit enclore d'un mur le jardin, et dirigea pour Berne et les salines la longue exploitation de la forêt, encore vierge alors, de Coufin (91 $\frac{2}{3}$ hectares) ; un lançoir en amenait le bois au Bévieux, cela dura 28 ans.

Dès 1743 environ, *Jean-Pierre Turel* (allié Anex M.-M. † 1752, puis allié Moret Sus.), des Fontaines, entreprit la

ferme, d'abord pour six ans ; l'abbé amenait de Sodoleuvroz sur Gryon le bois de feu nécessaire à Salaz, il permit en 1763 aux paysans de Gryon de défricher le reste pour le mettre en culture ; les salines y en prenaient aussi ; la surface boisée y était de deux kilomètres carrés et quart.

Dès 1765 environ, un ressortissant de Rougemont : *Jean Bovey* (allié Judith Chapalay en 1753, puis Sus.-Judith Mottier dès 1773), ancien tenancier de l'hôtel de ville de Bex, entreprit d'être le fermier de Salaz et de ses alpages. Ayant un nombreux personnel et un fort chédail, il donna pendant plus de vingt ans un certain lustre à ce domaine et à son exploitation ; il vit ériger la grange dont la convention avec six maîtres charpentiers fut conclue en 15 articles le 25 février 1765, pour 232 écus de vingt batz ; elle devait être achevée pour le 10 juin, clés en mains, elle remplaçait un ancien grenier et un « raccard » démoli ; la poutraison de sa toiture à quatre pans est assez remarquable. Vers 1796 Jean Bovey avait 16 vaches, 32 brebis, 6 taureaux, 2 bœufs, 2 génisses, 3 veaux, 3 chevaux et 4 porcs.

En 1797 on trouve comme fermier *Alexandre Bovey* (de François) déjà en décembre 1794. Puis de... 1801 à 1805 un fils du sus-nommé Jean, savoir *François Bovey* (allié Mottier Judith), et son frère *Samuel*. Né en 1749, F. Bovey perdit en 1803 la compagne de sa vie et de ses travaux, et un fils l'an précédent. A la Révolution de 1798, les comités politiques ne voulaient ni laisser exporter des grains de Salaz, ni y laisser importer du vin de Crie ; cependant Mangourit, résident de France, approuva la livraison des clés, soit de Salaz, soit de Crie.

Jean-Rodolphe Roussy, de Gessenay, fut quelque temps fermier mais mourut à 38 ans en 1807. De 1807 à 1819 *David-Jacob Dürr*, d'Aarau et de Bex, ex-municipal, prit à ferme Salaz ; y organisa le 22. II. 1809 un tir qui réunit

113 tireurs de la région, ce fut une véritable fête, où il y eut des prix pour tous, même au jeu de quilles ; en 1811 trois chevaux de Salaz furent en étivage à Anzeindaz.

Le 14 mars 1818 aux enchères d'un nouveau bail, l'échute, pour 4130 fr., fut donnée en présence de Georges Dürr à *Jean-Gabriel Dormond* qui n'était peut-être qu'un prête-nom, car en 1824 et 25 le vrai fermier est bien *Georges-François Dürr* (allié Testaz Jeanne-Marie). C'est en 1826 que les naturalistes L. Agassiz et Ignace Venetz, étudiant avec Jean de Charpentier les phénomènes glaciaires passés et présents, habitèrent Salaz où d'autres savants venaient leur faire visite notamment la pléiade des botanistes Thomas, — dix ans après Agassiz y revenait encore, et le poète F. Oyex (1818 - 1884) parle avec jovialité de ces réunions :

A Salaz, jadis monastère
Vivaient d'aimables moinillons,
Montrant leur savoir-faire
A façonner des « guillons ¹ »
...ô Science, dans tes annales,
Raconte à la postérité
Qu'il sortit des voûtes de Salaz
Mainte féconde vérité !...

* * *

Nous touchons à une troisième période : *Jean-Alexis Fayod*, de Bex (1825-1873 ; allié Ernestine-W.-F. De Charpentier, fille unique du naturaliste), fut fermier et seul titulaire de l'Abbaye de Salaz, avec des vigneron et autres cultivateurs en sous-ordre ; il construisit une aile au bâtiment ; il y amena une pompe, favorisa une scierie, une huilerie, des poêles en grès moucheté, etc. Il acheta même le domaine

¹ Robinets primitifs formés d'une seule cheville ou clé.

en 1851 pour 94 000 francs dit-on, la taxe étant de 90 000. L'abbaye de Saint-Maurice s'était vue obligée de vendre, à cause d'une partie des frais de guerre civile de 1847 ; les vaincus voulaient qu'elle eût sa part à payer ; cependant plus tard une partie des frais fut cédée à ces cantons de l'alliance séparée. Mais Salaz était vendu, et, aucune réemption n'était prévue. Fayod s'étant intéressé à perte à d'autres entreprises, notamment à des carrières de marbre, revendit Salaz à *François Pasche* qui, bien qu'ayant de l'initiative, eut sa part d'ennuis ; par exemple, ayant établi en 1852 un battoir à blé, mû par l'eau d'un ruisseau, le Nant du Pissot, qui dès la découverte en 1658 de cette source séléniteuse, avait irrigué quelques prairies, Pasche avait conduit cette eau jusque dans le petit bois de Prénové, où elle se perdait dans le gypse du sous-sol par un entonnoir naturel de 30 mètres de profond ; 42 paysans d'Ollon-Village l'accusèrent de convertir en marais 170 poses de pré En Cherdoney, et se plaignirent au Conseil d'Etat, qui arrêta le battoir. Mais les faits donnèrent tort aux Ollonais ; par expertise demandée à Jⁿ De Charpentier et Ch. Lardy, il fut prouvé que le marécage existait en 1814 et 1829, et que des eaux pluviales abondantes provenant du Torrent de Juruet ou d'ailleurs en étaient seules la cause, avec certaines érosions du sous-sol. Ce ne fut qu'en 1868 qu'Ollon creusa le Fossé de Civilet et en 1919 que se fonda le syndicat de drainage de Bruet.

Le vignoble de Salaz avait été divisé par Fayod en 25 parquets de noms différents ; 2 vigneron payés mille francs chacun annuellement cultivèrent ces 91 fossoriers qui rapportaient 400 à 750 brantées de 45 l. et même 800 en 1893 ; ce chiffre tomba à 150 ou 200, la culture et l'apparition du mildiou en devinrent si onéreuses, que les successeurs arrachèrent une partie de ces vignes. Les « montagnes » avaient

été vendues séparément, à divers particuliers ; la commune d'Ormont-Dessus en acheta trois en 1852 : Coufin, La Tail-laz et Arpille. Disposant de 23 chambres à Salaz, Fayod tenta d'y établir soit un pensionnat, soit un institut, mais sans y réussir.

* * *

Faute de place dans cette *Revue*, nous devons abrégé, supprimer bien des détails que les lecteurs auraient pu trouver intéressants. Je me bornerai donc pour finir à noter seulement les noms des propriétaires qui s'y sont aussi dès lors succédé, le domaine étant réduit à 27 hectares, au lieu de 687 $\frac{1}{2}$, qu'indiquait en 1636 l'abolition de la taillabilité.

Christian Herren (1839-1912), de Mühleberg près Schupfen, fermier dès 1868 environ vingt ans consécutifs; la *Banque de Montreux* dès 1883 (5. XI.) et un régisseur; *Charles Mérinat-Jaccoud*, de 1888 à 1894 ; *Hch Bredan* qui eut deux ou trois maîtres valets ; *Louis Rittener* de 1895 à 1902. Puis de... 1909 à 1912 *Gottfried Hermann*, qui abattit à la fois 27 gros noyers.

De 1912 (octobre) à 1918 *Théophile Ællen* (1862-1930), de Gessenay, et son gendre. De mars 1919 à 1924 *Gustave Amiguet-Emch* (1867-1925), ex-syndic de Gryon ; enfin dès juillet 1924 M. *Alf. Æpli*, qui en 1929 agrandit le domaine du côté de Praz Nové.

* * *

Je voudrais encore rappeler qu'en 1918, M. Ællen trouva dans une vigne qu'il fossoyait, au N.-O. de la maison de Salaz, un ancien cachet en creux, en bronze assez brillant, ayant la forme d'un gros bouton à queue, de trois centimètres de diamètre ; ce cachet portait des armoiries écartelées, dans un écusson central style de la fin du XVII^{me} siècle : les cantons 1 et 4 ont un chevron étroit entre trois

grenades ou trois nœuds de ruban peu distincts ; les 2 et 3, beaucoup plus nets, ont trois étoiles disposées de même parmi un chevron plus large. Autour on voit des lambrequins ciselés, assez gracieux, dont le bord ne fait qu'un avec le côté de l'écusson ; au-dessus il y a deux casques affrontés mais espacés. Un héraldiste bien renseigné pourrait peut-être identifier ces armes.

* * *

Ainsi changèrent et évoluèrent en 915 ans les destinées de ce Domaine, un des plus anciens allods du district d'Aigle. S'il y a progrès d'une part, il y a cependant recul sous un autre point de vue. De huit grands peupliers qui encadraient cette belle ferme, il n'y en a plus que trois ; on n'y remarque plus ces trois vieux pêcheurs de jadis, ces hautes « resses » riches en cépages variés, ces treilles, ces figuiers, ces romarins, ces mûriers et sureaux noirs, ces griottiers, ces cognassiers, ces noyers surtout, amandiers, abricotiers, tulipiers, laurelles, tilleuls et cette flore exotique que d'éminents botanistes y avaient introduite, ces buis toujours verts et ces cormiers si beaux en fleur au premier printemps ! Et ces deux pressoirs, ces deux caveaux outre la cave, ces grosses arches à blé des greniers, ce rucher, ce four, cette forge, cet atelier de charron, cette buanderie... ce beau troupeau faisant sensation lorsqu'il traversait les villages pour se rendre à la montagne ! Et pourtant le lait reste un des plus constants produits, le domaine nourrissant toute l'année vingt à vingt-cinq vaches laitières.

Mais la tradition subsistera de ce qui y exista, et parlera longtemps encore de « l'Abbaye de Salaz » comme on parle de l'abbaye du Saint-Bernard à Roche, de l'abbaye de Mont (Aubonne) ou de l'abbaye de Rossenges près Moudon.

Antagne, 19 septembre 1929.

F^s ISABEL.